

Projet Action Cœur de Ville

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'USAGE AVEC MONSIEUR
NICOLAS BUATHIER, GERANT DE LA REGIE GOUDARD PATOT, AGISSANT EN
QUALITE DE MANDATAIRE POUR LE COMPTE DES PROPRIETAIRES DU LOCAL
SIS 18 RUE DE DEUME DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE
THEATRALISATION DES VITRINES**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 en date du 3 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune d'Annonay,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant que, par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018, la Ville d'Annonay aux côtés d'Annonay Rhône Agglo a décidé la signature de la convention « Action Cœur de Ville » visant à développer l'attractivité du centre-ville notamment en mettant en place des actions de théâtralisation sur le parcours marchand,

Considérant que la rue de Deûme est un tronçon important du parcours marchand identifié dans la stratégie de revitalisation du programme Action Cœur de Ville,

Considérant que le local de sis 18 rue de Deûme à Annonay, actuellement vacant et dont la gestion a été confiée à Monsieur Nicolas Buathier, gérant de la régie Goudard Patot, agissant en qualité de mandataire, peut faire l'objet d'une action de théâtralisation sous la forme d'un habillage complet de la vitrine, dans le cadre d'une action à l'échelle de la rue,

DECIDE

Article 1

La mise en œuvre d'une action de théâtralisation sur le local commercial situé 18 rue de Deûme à Annonay, consistant à habiller la vitrine avec des stickers en trompe-l'œil.

Article 2

La signature d'une convention d'usage de la vitrine dudit local commercial avec Monsieur Nicolas Buathier, gérant de la régie Goudard Patot, agissant en qualité de mandataire pour le compte des propriétaires du local sis 18 rue de Deûme à Annonay dans le cadre de cette action de théâtralisation.

Article 3

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le — 1 JUIN 2022

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :